

MAIRIE DE BASSE RENTGEN

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 12/12/2011

Présents : Mrs : FEIPPEL – HAGEN – KAZMIERCZAK - MASSON.
Mmes : OESTREICHER – HEMMER.

Absent avec excuse : INGHINGOLO (procuration à Mme WINTERRATH) – BREME
(procuration à M. MASSON) - DELION.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **décide**, à l'unanimité, d'attribuer au Trésorier le taux maximum de l'indemnité de conseil.
- **décide**, à l'unanimité, de procéder à la révision du prix de location des baux de chasse en fonction de la variation de l'indice des fermages qui s'élève à 2,927% pour 2011.
Le prix de location du lot N°1 passera à 6.278,54 €
Le prix de location du lot N°2 passera à 2.573,17 €
Le prix de location du lot N°3 passera à 6.175,62 €
- **désigne**, à l'unanimité, Mme OESTREICHER et Mme HEMMER en qualité de membres de la commission consultative de chasse qui devra se réunir suite au décès de M. HUBSCH André, adjudicataire du lot de chasse N°1,
- **accepte**, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 14.469,26 € émanant du Conseil de Fabrique de Basse-Rentgen concernant leur participation aux travaux de pose de grilles de protection sur les vitraux de l'église.
- **décide**, à l'unanimité, de prescrire la modification du PLU conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme afin de permettre la réalisation du nouveau projet de lotissement à Haute-Rentgen, en modifiant le règlement et les orientations d'aménagement du secteur concerné et mettre à jour le zonage en modifiant l'emprise de deux emplacements réservés à Basse-Rentgen.
- **accepte**, à l'unanimité, le devis d'un montant de 3.075 € H.T. présenté par l'Atelier du Territoire relatif aux travaux à effectuer dans le cadre de la modification du PLU.

- **donne**, à l'unanimité, son accord pour les travaux de réhabilitation du Presbytère et l'aménagement de gîtes ruraux dont le coût des travaux s'élève à 373.600 € H.T.,
 - Sollicite le concours de la Région, du Département, de la C.C.C.E. et de la Députée pour la réalisation de ce projet,
 - Adopte le plan de financement,
 -
- **décide**, à l'unanimité, de confier la maîtrise d'œuvre à l'Architecte Bernard BOLZINGER et accepte sa proposition d'honoraires qui s'élève à 26.080 € (soit 8% du montant H.T. des travaux) dans le cadre du projet de réhabilitation du presbytère et d'aménagement de gîtes ruraux.
- **émet**, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande de subvention faite par l'Association « France Alzheimer » au titre de l'année 2011.
- **décide**, à l'unanimité, la mise en place d'un compte épargne temps pour les agents territoriaux, après avis du comité technique paritaire.

Le Conseil Municipal décide d'organiser une réunion de travail le 19/12/2011 pour discuter des problèmes liés au projet d'assainissement collectif.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 22/12/2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 24/01/2012.

Le Maire
Viviane WINTERRATH